

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **6 juin 2011**

Décision n° **B-2011-2399**

commune (s) :

objet : Maintenance des équipements d'interconnexion réseaux locaux et distants, outils de sécurité et d'administration associés - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché

service : Délégation générale aux ressources - Direction des systèmes d'information et des télécommunications

Rapporteur : Madame Frih

Président : Monsieur Jean-Paul Bret

Date de convocation du Bureau : lundi 30 mai 2011

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 7 juin 2011

Présents : MM. Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Peytavin, Frih, MM. Rivalta, Assi, David G..

Absents excusés : M. Collomb, Mme Elmalan, MM. Buna (pouvoir à M. Bouju), Charrier (pouvoir à M. Abadie), Daclin (pouvoir à M. Sécheresse), Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Passi (pouvoir à M. Claisse), Mmes Dognin-Sauze, Gelas (pouvoir à M. Bernard R.), MM. Blein, Julien-Laferrière (pouvoir à M. Crédoz), Sangalli.

Absents non excusés : MM. Barge, Brachet, Vesco, Lebuhotel.

Bureau du 6 juin 2011**Décision n° B-2011-2399**

objet : **Maintenance des équipements d'interconnexion réseaux locaux et distants, outils de sécurité et d'administration associés - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des systèmes d'information et des télécommunications

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 25 mai 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

La Communauté urbaine de Lyon possède un système d'information articulé autour d'un réseau d'entreprise important constitué, notamment, de 3 000 postes de travail, 500 imprimantes en réseau, des traceurs, des serveurs Unix/Linux, Sun, X86, Novell, Microsoft, etc.

Compte tenu de l'évolution de l'architecture du système d'information issue de l'évolution technologique, il est nécessaire de renouveler le marché n° 083580Y relatif à la maintenance équipements d'interconnexion réseaux locaux et distants, outils de sécurité et d'administration associés.

Les prestations à réaliser comprennent :

- des prestations de maintenance :

- . traitement des incidents par téléphone,
- . traitement des incidents sur les sites de la Communauté urbaine,
- . télémaintenance des équipements informatiques,
- . fourniture des mises à jour logiciel,
- . fourniture de pièces détachées ;

- des prestations d'assistance et de conseil :

- . assistance à l'analyse d'incidents complexes,
- . proposition de recommandations d'améliorations techniques et/ou économiques.

Le présent rapport a pour objet, d'une part, le lancement d'une procédure en vue de l'attribution de ces prestations, d'autre part, d'autoriser monsieur le Président à signer le marché.

Les prestations pourraient être attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

Le marché ferait l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de un an, reconductible expressément 3 fois une année.

Il comporterait un engagement de commande annuel minimum de 20 000 € HT et maximum de 80 000 € HT, les montants sont identiques pour chaque reconduction, soit un montant global minimum de 80 000 € HT, 95 680 € TTC, et maximum de 320 000 € HT, 382 720 € TTC ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE**1° - Approuve :**

a) - le lancement de la procédure en vue de l'attribution d'un marché qui a pour objet la maintenance des équipements d'interconnexion réseaux locaux et distants, outils de sécurité et d'administration associés de la Communauté urbaine,

b) - le dossier de consultation des entreprises.

2° - Les prestations seront attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

3° - Les offres seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres de la Communauté urbaine.

4° - Autorise monsieur le Président à signer le marché à bons de commande ayant pour objet la maintenance des équipements d'interconnexion réseaux locaux et distants, outils de sécurité et d'administration associés ainsi que tous les actes contractuels y afférents, pour un montant global minimum de 95 680 € TTC et maximum de 382 720 € TTC, conformément à l'attribution de la commission permanente d'appel d'offres.

5° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 382 720 € TTC maximum sur la durée totale du marché, sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2011 et suivants - compte 611 400 - fonction 020.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 7 juin 2011.